

V – BULLETIN DE L'ASSOCIATION

BUREAU NATIONAL

27 septembre 2014

Rédaction du compte rendu : Jean-Louis LANHER.

Présents : Édouard Aujaleu, Philippe Blanc, Jean-Pierre Carlet, Stéphane Clerjaud, Charles Coutel, Éric Delassus, Henri Dilberman, Bernard Fischer, Nicolas Franck, Jean-Louis Lanher, Bernard Nouailles, Marie Perret, Simon Perrier, Gérard Schmitt, André Simha

Excusé : Didier Carsin, Guy Desbiens, Frédéric Dupin, Patricia Verdeau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Simon Perrier ouvre la séance en s'enquérant de questions diverses nouvelles qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour. Simon Perrier s'interroge en passant sur le peu de femmes membres du Bureau de l'APPEP. Aucune proposition n'est faite quant aux questions et il indique en anticipant sur l'ordre du jour qu'il a pris des contacts pour l'organisation de la journée Marcel Conche. Il développera ultérieurement ce point. Il fait d'autre part état des conditions de travail dégradées dont ses collègues et lui-même pâtissent dans son établissement. Cela n'a pas facilité sa tâche quand proposition lui a été faite par les organisateurs du Colloque d'Amiens de la rédaction d'un texte au format contraint de deux mille signes destiné à publication dans le volume des *Actes* de ce Colloque. Les responsables de la publication étaient demandeurs d'un texte qui mette en évidence une proposition de réforme. Simon Perrier indique alors qu'il a rédigé un texte dans lequel il a montré que l'APPEP peut parler de réforme, mais que les conditions de sa participation au Colloque la mettaient dans l'impossibilité de développer ses idées. Proposer à l'APPEP le seul strapontin d'une table ronde revient à vouloir transformer sa présence en pur alibi. La question posée à l'époque de la convocation du colloque était : faut-il participer ou pas ? Celle qui se pose aujourd'hui est : faut-il laisser publier le texte ? Si c'est le cas, c'est en tout état de cause à la condition expresse que rien n'y soit ajouté. Jean-Pierre Carlet fait alors référence au passage du texte qui s'oppose à l'idée que le professeur ne serait pas capable de penser son métier. Il faut donc que le

texte publié apparaisse nettement comme représentatif d'un courant de pensée et non des professeurs de philosophie. D'autre part, il n'est pas question de dire que l'APPEP a pu s'exprimer. Donc, dans ce texte destiné aux collègues qui auront en main la publication, il est important de prévenir qu'on a eu un colloque partisan.

I. LE PROJET D'UN ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

La discussion s'engage alors sur le premier point à l'ordre du jour : le *Projet d'enseignement moral et civique* élaboré par le Conseil supérieur des programmes. Henri Dilberman souligne d'emblée que dans le concours des CPE tous les ouvrages qui traitaient de la laïcité ont disparu, c'est-à-dire *La laïcité entre passion et raison* de Jean Baubérot et *Qu'est ce que l'école* d'Henri Pena-Ruiz. Simon Perrier observe alors que tout a déjà été dit sur les faiblesses d'un tel enseignement par compétences dont l'exemple de l'empathie est ici le plus démonstratif.

Charles Coutel souligne que le Ministère semble hésiter sur les échéances en faisant de l'évaluation l'objet d'une proposition ultérieure dont la date n'est pas fixée. Commençons donc par mettre nos informations en commun. Y a-t-il une différence de nature avec l'ambition initiale d'un enseignement laïque de la morale ? Les avis sont partagés. Simon Perrier affirme qu'il s'agit d'un changement de nature. Il n'est presque plus question de laïcité. Charles Coutel fait un rapprochement avec le contexte du rapport Nicolet. La question de l'évaluation avait été placée au cœur des débats. On peut aujourd'hui s'en emparer, et contester le caractère non philosophique du texte : à l'ÉSPÉ de Reims, par exemple, deux heures de TD sont seulement programmées sur la laïcité. La question de savoir s'il faut investir se pose d'autant plus que si on ne le fait pas, l'histoire va sous-traiter à notre place. Henri Dilberman se déclare partisan d'occuper le terrain, si terrain il y a. Ce programme est en effet le même que le précédent, mais décliné sous quatre items : sentiment, loi, jugement, engagement, c'est-à-dire responsabilité. Il est bien obligé de tenir compte de ce projet pour l'option « instruction civique et morale » du concours de professeur des écoles. Ceci dit, mis à part l'introduction de cet enseignement en collège, c'est sensiblement le même programme qu'auparavant, programme d'ailleurs resté lettre morte du fait de l'opposition tacite des collègues de l'école élémentaire. Il faudrait donc créer le terrain. D'autre part, la question de la laïcité a disparu, ce qui ne l'empêche pas de faire un cours.

Nicolas Franck souligne alors qu'il s'agit d'un projet et non d'un programme. Une consultation a lieu dans le primaire. Le SNUIPP est contre. Il y aura des remontées et les collègues qui vont lire le projet en verront l'aberration. Des principes essentiels sont mis à mal. On voit en effet quelle est l'intention du Ministère : enterrer la laïcité. Mais on n'est pas devant un texte définitif. Faut-il alors prendre position ? En effet, le lycée n'est pas encore concerné, mais il y a aussi le problème de la formation des maîtres. On a donc intérêt à s'associer aux professeurs d'histoire pour ne pas donner l'impression d'être corporatistes. Jean-Pierre Carlet souscrit à cette analyse. Par le passé, on a connu une situation comparable concernant l'enseignement du fait religieux. Les professeurs de philosophie ont été lâchés. Il faut donc différencier les niveaux. Si le projet débouche sur un programme, il faut se garder de le condamner trop vite. Ce qui fait problème dans le cas présent c'est qu'il s'agit des programmes du collège et que l'enseignement des compétences est catastrophique, car il aboutit à la destruction des connaissances.

Simon Perrier s'interroge : qu'est-ce que cette morale de l'efficacité où l'on évaluera par le positif en inventant des épreuves où on valorise la réussite ? Il fait référence à un texte de Pierre Hayat paru dans *Respublica* qui montre qu'entre le texte initial de

Vincent Peillon et celui proposé par le Conseil supérieur des programmes il s'agit bien d'un changement de nature. Nicolas Franck rappelle que le coordinateur du groupe chargé de l'élaboration d'un programme d'enseignement moral et civique est Pierre Kahn. Simon Perrier souligne à nouveau qu'il s'agissait dans le texte initial de tout autre chose. Réduire comme on le veut maintenant la morale à l'effectivité d'une attitude, c'est un échec couru d'avance. Ce qui est étonnant, c'est la naïveté de la formule : « conformer son attitude aux différents contextes de vie ». Va-t-on, renchérit-on, régenter le port du short, de la casquette ? Simon Perrier répète qu'il ne voit dans le projet qu'un échec annoncé. S'il s'agit aussi d'orienter la formation des professeurs, il faut certes participer. Mais va-t-on rendre les gens moins racistes en leur disant que ce n'est pas bien ? Henri Dilberman souligne qu'il faudrait autant que possible faire abstraction de la colonne compétence, comme il a pris l'habitude de le faire en ÉSPÉ. Il craint cependant que la notion de compétence ne finisse par faire des dégâts, jusques et y compris en Terminale, avec le cours de philosophie métamorphosé en cours de pseudo-instruction morale. Cela recoupe ce que font les collègues du primaire. Des manuels existent depuis plusieurs années pour les cycles 2 et 3.

Charles Coutel reprend la parole pour informer d'abord que l'ensemble des directeurs d'ÉSPÉ a envoyé un appel à des cours en ligne. Il réitère sa proposition de nous emparer de la page blanche de l'évaluation. Signifie-t-elle un remords de ceux qui étaient partie prenante du texte d'avril 2013 ? Si nous ne faisons rien, nous cautionnons, car les intégristes du Ministère diront : vous voyez, ils ne savent rien faire. N'entrons pas dans cette logique. La complexité du problème oblige à bien réfléchir aux choix tactiques qui motiveront notre réponse. Ne rien faire serait le pire et nous n'aurions que nos yeux pour pleurer.

André Simha intervient pour souligner qu'il faut s'emparer de la question de l'« enseignement » : il ne s'agit pas dans le projet de formation intellectuelle, mais d'évaluer des comportements, et plus précisément des capacités liées à la sociabilité ou même à la compassion. On ne voit que trop ce sur quoi cela peut déboucher. Ceci dit, tout n'est pas perdu : il y a des convergences possibles avec les autres disciplines. Ainsi les mathématiques qui revendiquent la transmission d'un savoir ne sauraient-elles se satisfaire de l'inculcation de compétences transversales au prétexte que, par exemple, les compétences en EPS pourraient servir en mathématiques. S'il y a par ce biais une possibilité de s'emparer d'un enseignement qui soit formation de l'intelligence, formation à la vie en République, à la vie sociale, pourquoi ne pas reformuler, comme on l'a fait pour les projets qui se limitaient à la gestion des flux ? Il faut de toute façon qu'une évaluation soit rendue possible, faute de quoi le texte n'a pas de consistance et apporte la preuve de sa vacuité.

Marie Perret prend alors la parole pour souligner d'abord que nous devons proclamer notre indignation. Il ne faut pas d'autre part y aller seuls, mais en nous associant aux professeurs d'histoire-géographie. On peut proposer un texte ou la rédaction d'un texte alternatif en commun. Nicolas Franck revient sur l'intervention d'André Simha pour lui demander de préciser si c'est bien une reformulation qu'il propose. Ce dernier répond que telle était bien son intention. Simon Perrier abonde en ce sens. On peut proposer un texte viable, dans une langue claire.

Charles Coutel revient sur ses propositions. Il faut faire preuve de sens pédagogique. Parvenir à faire comprendre dans les associations que ce que le texte appelle évaluation des compétences suppose une évaluation des valeurs. D'autre part, dit-il, les inspecteurs diront que la base ne comprend rien. On peut donc proposer une évaluation de la maîtrise des éléments lexicaux qui susciterait la prise de conscience. Simon Perrier

demande à quoi cela engage concrètement. Charles Coutel répond qu'il s'agit d'occuper le terrain et de faire remonter des propositions de cours. Simon Perrier souligne qu'il faut dire à quel point on court à l'échec avec ce texte, mais que cela suppose un autre cadre. Nous ne pouvons cautionner un enseignement par compétences. Charles Coutel répond qu'il faut savoir jusqu'où aller. La page blanche de l'évaluation dans ce texte très perfectible est certes un symptôme. Mais, faut-il opposer un refus ou bien faut-il apporter la preuve des insuffisances du texte ? C'est dans cet esprit qu'il propose de montrer que l'évaluation des compétences suppose autre chose qu'évaluer les compétences. Pour Gérard Schmitt, la logique des compétences implique le rejet de toute évaluation selon une échelle de notation ; c'est en tout cas ce qu'on lui a fait comprendre au cours de discussions qu'il a pu avoir dans des écoles de commerce en participant à des jurys de concours ou avec des responsables de formation de grandes entreprises : la compétence est acquise ou en cours d'acquisition. Jean-Pierre Carlet pose alors la question de savoir s'il ne faudrait pas « faire passer les compétences de gauche à droite ». Si on les met, comme fait le texte, dans la colonne de gauche, les connaissances deviennent des informations. On a une approche purement réglementaire. À l'inverse, si tout dépendait des connaissances, les compétences seraient « à droite ». Henri Dilberman répond que les jurys n'ont rien à faire des connaissances. Le projet s'appuie sur une idée de V. Peillon, introduire un enseignement moral à l'horizon de la rentrée 2015. Or il a eu le temps de transformer le concours des professeurs des écoles, et d'introduire dans cette perspective une option d'instruction civique et morale, appelée poétiquement ICM. Il a bien fallu, même si Peillon est parti, donner un peu de substance à cette option, ne serait-ce que dans la perspective de l'oral du concours. Pourquoi se baser d'autre part sur un texte qui n'est qu'un projet ? Charles Coutel rebondit alors pour demander si l'on serait d'accord avec cette transaction : il n'est d'évaluation que par le fait de s'emparer de connaissances. Il faut dire que la note d'évaluation ne peut se fonder que sur les contenus objectivés. Simon Perrier explique que c'est justement la transmission de connaissances, l'instruction, dont ce type de projet ne veut plus, estimant qu'il est la cause d'un échec de la démocratisation, d'une injustice, selon une analyse déjà ancienne. Lui demander d'évaluer des connaissances, on peut le tenter, mais il ne faut pas se faire d'illusion car c'est nier l'esprit du projet, de ses propositions et du recours à l'enseignement par compétences dans toutes les réformes présentes. Charles Coutel a, bien sûr, raison sur l'évaluation, mais il voudrait collaborer à l'amélioration de ce texte en proposant ce dont ses concepteurs ne veulent précisément pas.

Charles Coutel rappelle à titre de réponse le fait de la page blanche de l'évaluation. Il y a un caillou, il faut montrer aux concepteurs du texte que quelque chose cloche. Gérard Schmitt réplique en déclarant que ces derniers savent ce qu'ils font. Marie Perret abonde en ce sens en informant que l'UNSA a posé la question de l'évaluation et que réponse va lui être donnée. Nicolas Franck revient alors sur la proposition de texte alternatif : le fait-on seul ou avec les collègues d'histoire-géographie ? Philippe Blanc estime que ces derniers vont s'y retrouver, de même que les professeurs de sciences économiques et sociales. Simon Perrier approuve cette proposition dans laquelle il voit un instrument pour peser réellement. Gérard Schmitt ajoute qu'il faut si possible associer les collègues travaillant en lycée professionnel où l'enseignement des compétences est développé. Simon Perrier revient sur son analyse du texte : ce dernier préconise un enseignement qui vise à mettre en situation en considérant que ce qui ne marche pas, c'est le cours qui transmet des connaissances. C'est du béhaviorisme. Gérard Schmitt confirme ce propos en soulignant que dans le texte la connaissance est conçue

comme étant de l'information. Jean-Pierre Carlet revient sur l'évaluation : dans les faits, la note se réintroduit avec la distinction acquis/non acquis. On ne va pas supprimer les nuls, mais il faut qu'ils se sentent bien. Au total, il y a donc un classement. Gérard Schmitt abonde en ce sens.

Charles Coutel reprend la défense de ses propositions : la page blanche de l'évaluation n'est pas neutre ; le texte est porteur de contradictions. Intervenons. Nous devons penser aux professeurs dans les ESPÉ. Henri Dilberman s'interroge. Les gens qui ont rédigé le texte pensaient-ils que les professeurs de philosophie en seraient satisfaits ? Charles Coutel estime que nos responsables ne savent plus quoi faire et réclament du secours. Simon Perrier remarque que ce n'est pas la panique mais la suffisance qui est souvent de mise chez nos responsables. Chaque échec se traduit par : « c'est que nous ne sommes pas allés assez loin ». Il faudrait donc d'une certaine façon encourager les concepteurs du projet pour qu'ils constatent d'eux-mêmes l'échec, ironise-t-il. Henri Dilberman intervient pour attirer l'attention sur l'existence d'une autre page blanche : celle de l'horaire. Simon Perrier répond qu'il s'agit d'un horaire dédié. Philippe Blanc revient sur la discussion : il faut rencontrer les responsables de ce projet. C'est l'occasion très souvent de sonder les intentions et de forcer les faiblesses à se révéler.

Henri Dilberman s'interroge. Veulent-ils le cycle 5 où ils attribueraient à la philosophie l'enseignement moral et civique ? Simon Perrier précise qu'en tout cas les professeurs de philosophie des lycées ne seront pas concernés et il entend de clore la discussion en l'orientant vers une prise de décision. Que fait-on ? Entend-on quelque chose avec les professeurs d'histoire-géographie ? Demande-t-on un rendez-vous avec le nouveau Président de l'APHG ?

Charles Coutel répète ce qu'il avait dit auparavant : ce qu'on a fait en 2013 a été bien fait. S'ils nous demandent de refaire le texte, nous devons donc accepter. À Nicolas Franck qui fait état de ses doutes concernant cette demande, Charles Coutel réplique que l'urgence est telle que la remontée de propositions de leçons pourrait faire bouger le texte de « gauche à droite », selon les termes utilisés par Jean-Pierre Carlet. Nicolas Franck répond qu'il ne croit pas aux vertus de cette remontée, à moins que le texte ne soit subverti de l'intérieur. Charles Coutel répond que l'objet de notre réflexion est complexe. Les inspecteurs généraux en prennent conscience, sauf peut-être Laurence Loeffel qui est trop dans le pédagogisme. Stéphane Clerjaud attire l'attention sur un enjeu essentiel : des collègues de philosophie auront à prendre en charge des cours de compétences morales et civiques ; il faut donc subvertir le texte de l'intérieur. Henri Dilberman intervient sur la question du concours : il ne faut pas oublier qu'il y a d'ores et déjà, depuis deux ans, une option ICM au concours des professeurs des écoles. Les candidats doivent rédiger un dossier de dix pages, et la première partie de ce dossier doit proposer une synthèse dite scientifique, à savoir des connaissances, en particulier dans cette option des connaissances de nature philosophique au sens large, mais aussi de psychologie du développement de l'enfant (le jugement moral selon Piaget ou Kohlberg). Or les jurys n'ont que faire, d'après ce qu'il a pu constater, de ces connaissances ; ils posent en effet très vite des questions dites concrètes, parfois affligeantes, et qui déroutent les candidats, ou demandent pourquoi l'on parle de Piaget, et pas d'un autre, par exemple Freinet.

Jean-Louis Lanher s'enquiert de la publication des actes de la journée du 16 novembre 2013 organisée par l'APPEP sur l'enseignement moral et civique. Elle avait été annoncée, mais elle n'est toujours pas effective. Nicolas Franck répond que malgré ses relances réitérées adressées à Jean Baubérot et Laurence Loeffel ces derniers ne lui ont pas fait parvenir la version corrigée de leur intervention. Il a donc décidé de tout

retaper en respectant l'ordre des questions et des réponses. Le tout sera prochainement sur le site.

II. ÉTAT DES PERSPECTIVES D'ACTION : LA BROCHURE DE PRÉSENTATION DE L'APPEP, LA MAINTENANCE ET LA CHARTE GRAPHIQUE DU SITE INTERNET, LA CRÉATION D'UNE PAGE CONSACRÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE ET D'UN FORUM

La discussion en vient au second point à l'ordre du jour. La publication de la nouvelle brochure d'accueil est conditionnée par la réception du texte de Michel Fichant. Ce dernier, relancé plusieurs fois par Nicolas Franck, a promis sa contribution pour la fin septembre.

À propos du site et de sa partie technique Nicolas Franck déclare que le gros des problèmes est derrière nous. Il ajoute qu'il faudrait maintenant migrer de la version actuelle vers la version nouvelle. Nicolas Franck précise que la migration est très complexe car le site n'est pas un simple blog, mais comporte quantité de modules pour des fonctions avancées, qui étaient dans le cahier des charges, mais que nous n'avons jamais utilisées, par exemple la possibilité, pour chaque adhérent, d'accéder à des articles réservés. Existe-t-elle déjà ? demande Éric Delassus. Nicolas Franck répond qu'elle existe depuis l'origine, mais que nous ne l'utilisons pas. Sa mise en œuvre supposerait notamment que soit fixée une date butoir après laquelle les adhérents perdraient leurs droits d'accès.

Simon Perrier estime alors qu'il faut d'abord penser à terminer ce qui a été entrepris. Nicolas Franck répond que 1 500 euros seraient nécessaires pour mettre le site à jour techniquement. La discussion porte alors sur la nature de cette mise à jour. Gérard Schmitt considère que le site a besoin d'être amélioré du point de vue de l'aspect : la version 4 permettrait d'avoir plusieurs colonnes. À Simon Perrier qui demande si cette mise à jour résoudrait les problèmes de piratage, Nicolas Franck répond que ce serait bien le cas. Bernard Fischer précise que les moyens existent pour cette actualisation. Cette année, le solde positif de la comptabilité est en effet de 2 600 euros. Il estime donc que, si l'actualisation demande 1 500 euros, il faut la faire pour que le site soit maniable et attractif. Faut-il pourtant mettre à jour en partant de l'existant, s'interroge Nicolas Franck ? On a en effet, estime-t-il, eu tort de ne pas prendre initialement la version la plus chère. Une autre possibilité à envisager serait de recommencer à zéro parce que la version actuelle va peut-être « bugger ». Cette seconde possibilité de mise à jour soulève des objections : Bernard Fischer se demande s'il faut recommencer à zéro chez le même. Simon Perrier s'interroge sur la capacité du concepteur à respecter les délais pour tenir ses engagements. Charles Coutel rappelle que, pour toute transaction, il doit y avoir une trace écrite qui garantisse une période de suivi. Nicolas Franck répond qu'il y avait déjà garantie, mais que quelque chose ne marchait pas. À Simon Perrier qui fait alors observer qu'avant, sur le site précédent, il n'y avait pas de problème, Nicolas Franck répond que le site n'est plus statique. L'avantage de repartir à zéro est qu'on ne verra pas de différence et que le dispositif sera plus fiable. La somme de 1 500 euros est alors accordée à l'unanimité mais ne sera versée qu'à la condition de la disponibilité effective du concepteur. Nicolas Franck le questionnera à ce sujet.

La discussion porte alors sur la forme graphique à donner à la nouvelle brochure d'accueil et au site. Éric Delassus informe que les compétences et connaissances des élèves en BTS de son établissement peuvent être sollicitées pour participer à la réalisation du site et surtout de la brochure. Le coût en sera nul. Il convient donc d'abord de

lister ce qu'on leur demande de produire : une charte identique à celle de la revue ? Faut-il garder le logo ? Est-ce des images qu'on leur demande de réaliser, mais sous quelle forme ? Édouard Aujaleu souligne que les élèves de BTS ont besoin d'éléments et Simon Perrier que des propositions sont nécessaires : si on les lance dans un travail, on ne pourrait pas refuser ensuite. En réponse à Éric Delassus qui envisageait pour la brochure d'accueil une charte graphique qui pourrait s'inspirer de la revue ou du site, Gérard Schmitt fait observer qu'il vaudra sans doute mieux éviter de reprendre celle de la revue qui est assez austère et opter pour un aspect plus attrayant. La question de la date de réalisation des initiatives est alors envisagée. A Gérard Schmitt qui se demande si la nouvelle brochure doit être publiée à l'époque du résultat des concours, Simon Perrier répond qu'il faut envisager la rentrée et Philippe Blanc qu'elle est conçue pour les lauréats aux concours et pour les nouveaux stagiaires. Simon Perrier fait observer qu'une condition préalable doit être remplie : il faut que Nicolas Franck dispose de tous les articles.

Marie Perret demande si faire ainsi travailler des élèves ne revient pas à un travail caché. Gérard Schmitt saisit l'occasion de cette discussion pour informer que Serge Sadois, qui assure depuis près de vingt ans la photocomposition de la revue, s'est gracieusement proposé pour scanner les articles publiés dans d'anciens numéros de notre revue afin qu'ils puissent être disponibles sur notre site. La question du projet de création d'une page du site consacrée à l'enseignement de la philosophie est enfin brièvement abordée. Nicolas Franck informe qu'elle devrait être alimentée par des leçons de collègues.

III. LES DÉMARCHES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU LYCÉE

La discussion porte alors sur le troisième point à l'ordre du jour. Simon Perrier rappelle notre participation à un questionnaire. Celui-ci est un moyen pour que le point de vue de la profession ne soit pas écarté d'éventuels travaux du Conseil supérieur des programmes. Chacun s'accorde sur la nécessité de continuer et même de relancer cette démarche. Une dernière version de notre proposition, résultat de nos échanges en juin, sera envoyée au SNES et à l'ACIREPh. Charles Coutel déclare son accord en soulignant que la protestation contre les compétences est stratégiquement cohérente avec la démarche du questionnaire. Simon Perrier va dans le même sens : ce questionnaire sera un appui face à toute réforme qui voudrait se passer de la consultation des collègues. Jean-Pierre Carlet souligne que les collègues ont apprécié la démarche unitaire dans les commissions de baccalauréat. Certes, il n'est pas certain que le Ministère souhaite céder à la pression de certains pour accélérer une réflexion sous l'égide du CSP. Pour Simon Perrier, l'idée d'un conflit interne à la philosophie est dans toutes les têtes. Nicolas Franck resitue le débat : ce n'est pas de réforme des programmes qu'il s'agit, mais de réforme des lycées. C'est cela surtout qu'il faut craindre. Marie Perret estime qu'il faut continuer, d'abord par ce questionnaire, la démarche de travail en commun des associations et des syndicats.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Point sur la délégation intersyndicale et inter-associative à propos de la perte du dédoublement dans les séries technologiques

La discussion en vient alors au quatrième point. Concernant la question des dédoublements en séries technologiques, Simon Perrier rappelle que la délégation inter-associative doit être reçue en octobre mais qu'aucun rendez-vous n'a encore été fixé. Nicolas

Franck rappelle qu'un bilan anticipé doit être extrait d'une enquête sur les effets de la dernière réforme des lycées pour la philosophie, afin d'avoir le temps de faire figurer d'éventuelles recommandations dans la circulaire de rentrée. Jean-Louis Lanher fait alors état du reproche qui a été adressé à l'APPEP lors de la réunion de rentrée de la Régionale de Lyon d'avoir renoncé à exiger le rétablissement des quatre heures en série S. Simon Perrier répond que l'APPEP n'y a pas renoncé. D'autres que nous le souhaitent aussi. Simon Perrier ajoute que l'APPEP et la délégation tout entière ont ici une position tactique. Le Ministère utilise en effet l'argument de l'opposition des disciplines pour montrer que la revendication des quatre heures en S revient à rentrer dans un jeu où toutes les disciplines demandent toutes à avoir plus d'heures. On est au contraire plus fort face au Ministère si on se centre sur l'urgence, c'est-à-dire en ce cas la particularité des sections technologiques. Il n'y a pas de commune mesure entre les deux demandes, si légitime soit aussi, différemment, celle d'une place plus grande de la philosophie en S, d'un retour à quatre heures. Gérard Schmitt indique que certains collègues ne comprennent pas cette priorité donnée aux STT. Nicolas Franck répond qu'on peut plus facilement obtenir satisfaction pour les séries technologiques, car les heures existent, mais que pour les S, c'est plus difficile, car il faut revoir entièrement la grille horaire. Simon Perrier souligne que donner une image corporatiste aurait été mauvais.

Organisation d'une journée Marcel Conche

L'organisation de la journée Marcel Conche est alors évoquée. Simon Perrier a pris des contacts. Jean-Philippe Catonné, André Comte-Sponville et Yvon Quiniou ont d'ores et déjà donné leur accord. Marcel Conche a du mal à se déplacer : il ne viendra sans doute pas, précise Gérard Schmitt. Charles Coutel objecte qu'il faut aller le chercher pour ne pas ternir la solennité de l'événement. À quoi Gérard Schmitt répond que c'est à lui de décider. Faut-il demander une salle à la Sorbonne ou à Henri IV ? Pour ce qui est de la fixation de la date, un samedi, Gérard Schmitt indique qu'il contacte les conférenciers et qu'il procédera par recoupement.¹

Proposition d'un colloque sur le numérique

L'organisation d'un colloque sur le numérique est d'autre part souhaitée par Nicolas Franck. Il veillera certes à ce que les conférenciers ne soient pas que des inconditionnels. Chacun convient qu'il faudra aussi, bien sûr, inviter le doyen de l'IG de philosophie, Paul Mathias.

Relancer la Conférence des présidents d'associations

La question de la Conférence des présidents d'associations est alors abordée. Marie Perret, qui fait le constat d'une opacité autour du Conseil supérieur des programmes, souligne que la Conférence pourrait demander des éclaircissements. Les associations seront-elles invitées ? On peut, compte tenu des possibilités offertes par le calendrier, tirer profit du changement de Président.

Charles Coutel fait état des travaux de la Conférence des présidents d'université sur la formation des maîtres. S'il a des informations, il les transmettra.

Jean-Pierre Carlet fait une demande : il faut solliciter chaque Président de Régionale pour qu'il demande à l'IPR combien d'heures de formation initiale sont données. À Gre-

1. Au moment de mettre sous presse, nous pouvons apporter certaines précisions. La journée consacrée à Marcel Conche aura lieu le 28 mars 2014. Il y aura quatre intervenants : Jean-Philippe Catonné, André Comte-Sponville, Patrick Dupouey et Yvon Quiniou.

noble, six journées pleines sont arrêtées, mais trois seulement en présentiel. Stéphane Clerjaud attire l'attention sur un état de fait inacceptable que lui a rapporté un de ses collègues d'histoire-géographie de l'ÉSPÉ de Strasbourg ; pour éviter de répartir un nombre important d'étudiants sur plusieurs séances qui occasionnent des frais supplémentaires, son établissement sélectionne ceux qui suivent les cours. Philippe Blanc prolonge ce propos en dénonçant le fait que, dans son établissement, la notion même de classe est mise à mal. En STMG l'effectif est de trente-cinq élèves pour l'enseignement des lettres, et seulement de vingt pour celui des mathématiques. André Simha s'enquiert du financement de la formation continue. Y a-t-il répartition entre les universités et les ÉSPÉ ? Le niveau de cette formation est très bon à Marseille et peut être donné en exemple. Le financement est assuré par la division de la formation : l'ÉSPÉ a pris sur ses heures pour l'intervention de ses propres enseignants. Simon Perrier précise que les inspecteurs ont une enveloppe et Édouard Aujaleu que c'est le Rectorat qui finance..

Hommage

À l'issue de cette réunion Simon Perrier rappelle qu'Édouard Aujaleu et André Simha n'ont pas renouvelé leur candidature au Bureau pour la nouvelle année et y sont donc présents pour la dernière fois. Ils disent simplement qu'ils ont eu beaucoup de satisfaction à participer pendant de longues années aux débats de cette assemblée et, pour Édouard Aujaleu, d'en avoir assumé la présidence, propos trop pudiques pour évoquer le travail accompli et qui sont accueillis par tous avec déférence et respect.